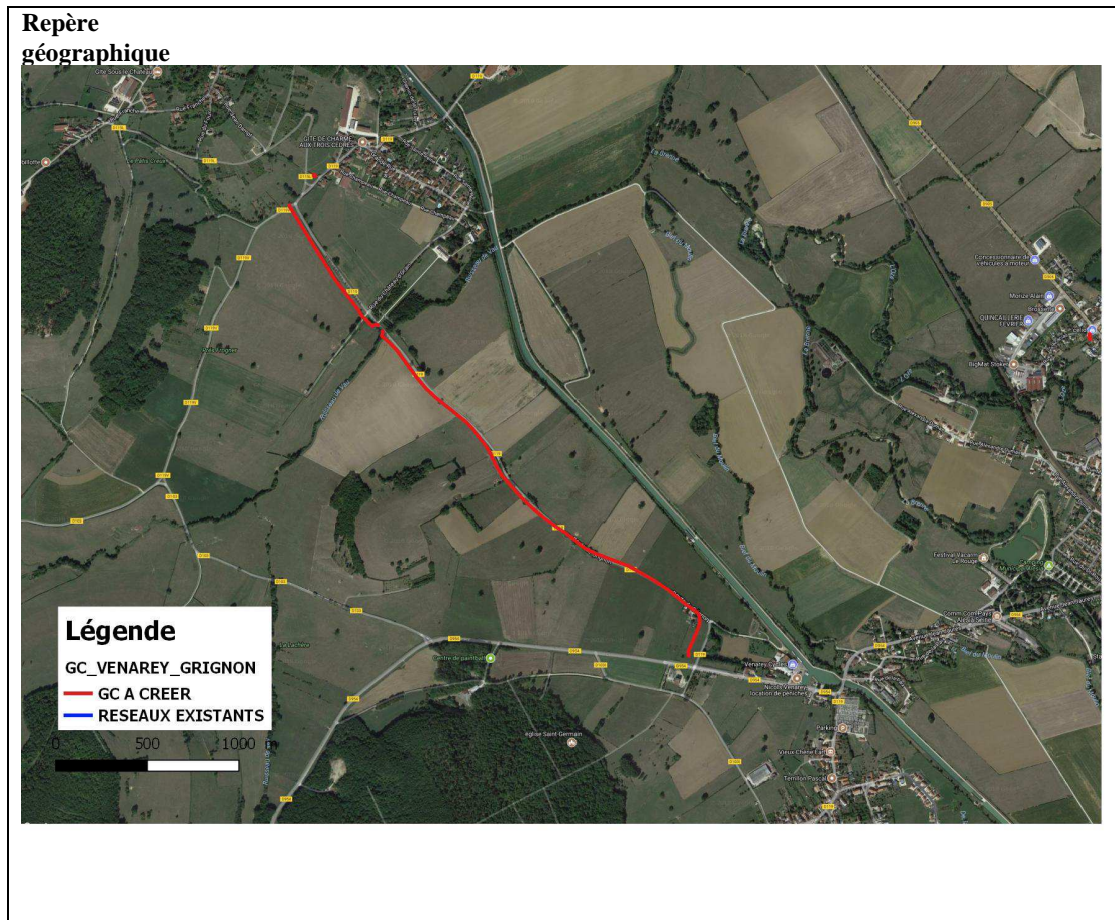


**PUBLICATION dans le cadre de l'Article L.49
du Code des Postes et Communications Électroniques**

**Création d'une artère optique entre la commune de VENAREY-LES-LAUMES et
GRIGNON**



1.

Contacts

Maître d'ouvrage :

Conseil Départemental de Côte-d'Or
Pôle Aménagement et Développement des Territoires
Mission Aménagement numérique
1, rue Joseph Tissot
B.P. 1601 – 21035 Dijon Cedex

Chargé d'affaires Mission Aménagement numérique :

M. Frédéric POURNIN	Tel : 03 80 63 67 12	Mobile :
	e-courriel : frederic.pournin@cotedor.fr	

2. Synoptique de la branche optique avec GC à créer

